

I. Objectifs

Avec l'aperçu ci-après sur les changements des règles de volleyball, la CFA souhaite d'une part faciliter la vision globale des modifications et d'autre part assurer une manière de procéder uniforme pour les points essentiels lors de l'application des nouvelles règles.

Les nouvelles règles s'appliqueront dans toutes les ligues à partir de la saison 2025-2026.

D'éventuels changements relatifs à l'interprétation des nouvelles règles restent expressément réservés.

II. Aperçu des modifications de règles

Règle:	Modification:
7.4	Changement de règle: Désormais, les joueurs de <u>l'équipe au service</u> peuvent se placer librement dans leur terrain, sans être tenus par l'ordre de rotation. Il n'y a pas de changement pour les joueurs de <u>l'équipe qui reçoit</u> , pour lesquels le respect des positions reste valable.
7.4.4	Règle 7.4 Au moment où le ballon est frappé par le joueur au service, chaque équipe doit être placée dans son propre camp (excepté le joueur au service). Les joueurs de l'équipe qui reçoit doivent être placés au moment du service (frappe du ballon) conformément à l'ordre de rotation. En revanche, les joueurs de l'équipe au service peuvent prendre n'importe quelle position au moment de servir (frappe du ballon). Règle 7.4.4 Après la frappe du service, les joueurs des deux équipes peuvent se déplacer et occuper n'importe quelle position dans leur propre camp ou la zone libre.
9.1.2.3	Clarification et précision de l'interprétation actuelle des règles. Règle 9.1.2.3 Si la touche simultanée du ballon entre deux adversaires au-dessus du filet entraîne un contact prolongé, le jeu continue, même si le contact a eu lieu au-dessus du terrain de l'adversaire.

10.1.2 10.1.2.1 10.1.2.2 10.1.2.3	Changement de règle: La règle stipule désormais qu'un ballon qui a été joué entièrement ou partiellement dans la zone libre de l'adversaire dans l'espace extérieur ne peut être renvoyé qu'après la première touche. Une telle balle est immédiatement considérée comme «dehors» après la deuxième ou la troisième touche.
	Règle 10.1.2
	Un ballon qui, après la première touche de l'équipe, a franchi le plan du filet en direction de la zone libre du camp adverse partiellement ou totalement au travers de l'espace extérieur, peut être ramené dans le cadre des touches d'équipe à condition que:
	Règle 10.1.2.1
	le terrain adverse ne soit pas touché par le joueur (à l'exception de la <i>Règle 11.2.2.1</i>),
	Règle 10.1.2.2
	le ballon renvoyé franchisse à nouveau le plan du filet totalement ou partiellement au travers de l'espace extérieur et du même côté du terrain; sinon, le ballon est «dehors». L'équipe adverse ne peut s'opposer à cette action.
11.1.2	Règle 10.1.2.3
	Un ballon qui, après la deuxième ou la troisième touche de l'équipe, a franchi le plan du filet en direction de la zone libre du camp adverse partiellement ou totalement au travers de l'espace extérieur, ne peut pas être ramené et doit être considéré comme ballon «dehors» au moment où il a traversé le plan du filet.
12.5.3	Clarification et précision de l'interprétation actuelle des règles.
	Règle 11.1.2
23.3.2.3.i	Après la frappe d'attaque, le joueur est autorisé à passer la main de l'autre côté du filet, à condition que le premier contact avec le ballon ait eu lieu dans son propre espace de jeu, et que le ballon ne soit ni tenu ni lancé.
	Changement de règle: Pour des raisons d'équité, il n'est désormais plus permis aux joueurs de tenir les mains resp. une main au-dessus de la tête lors du service. L'arbitre peut attirer l'attention des équipes sur ce point avant de prendre une sanction.
	Règle 12.5.3
	Les joueurs de l'équipe au service n'ont pas le droit de garder les mains plus hautes que la tête pendant le service, jusqu'à ce que le ballon ait franchi le plan du filet.
23.3.2.3.i	Le premier arbitre peut, par l'intermédiaire du capitaine de jeu, exhorter l'équipe (resp. lui signaler) s'il estime qu'il s'agit d'un écran intentionnel.
	Ajout suite à la modification de la <i>règle 10.1.2</i> .
	Règle 23.3.2.3.i
23.3.2.3.i	Pendant le match, [le premier arbitre] est autorisé à décider:
	i) le ballon de service ou la deuxième et troisième touche (d'une équipe) qui passe au-dessus ou en dehors de l'antenne de son côté du terrain de jeu.

24.3.2.8	Ajout suite à la modification de la <i>règle 10.1.2</i> .
	Règle 23.3.2.8
	Pendant le match, [le second arbitre] décide, siffle et signale: le ballon de service ou la deuxième et troisième touche (d'une équipe) qui passe au-dessus ou en dehors de l'antenne de son côté du terrain de jeu.
29.2.1.3	Ajout suite à la modification de la <i>règle 10.1.2</i> .
	Règle 29.2.1.3
	Les juges de ligne remplissent leurs fonctions en utilisant un fanion (40 x 40 cm) pour signaler: les ballons qui touchent les antennes, les ballons de service ou après la deuxième et troisième touche de l'équipe qui franchissent le filet à l'extérieur de l'espace de passage, etc.;

III. Explications complémentaires

- *Ecran (Règle 12.5.3):*

Le but de l'adaptation de cette règle était de renforcer l'idée du fair-play.

Les joueurs ne doivent pas tenir leurs mains plus haut que leur tête jusqu'à ce que le ballon ait franchi le plan du filet, qu'il s'agisse d'une seule main, d'une partie d'une main ou des deux mains. Ceci a pour but d'éviter que les mains et les bras ne soient utilisés comme une sorte d'écran visuel pour l'adversaire. Les joueurs peuvent continuer à protéger l'arrière de leur tête avec leurs mains; il est également encore toléré que les joueurs posent leurs mains sur leur tête. Par contre si les mains dépassent au-dessus de la tête, cela n'est plus considéré comme conforme aux règles, puisque cela ne protège pas du tout l'arrière de la tête.

Cette règle s'applique même si les joueurs concernés ne se trouvent pas sur la trajectoire du ballon. Il n'est donc pas important que le ballon soit servi au-dessus de ces joueurs ou non, car il n'y a aucune raison pour qu'un joueur en position 5 ou 6, par exemple, se tienne avec les mains en l'air.

Le premier arbitre a la possibilité d'exercer une influence sur les équipes avant de prononcer une sanction et d'éviter ainsi qu'il y ait des interruptions ou des obstructions intentionnelles de la vue de l'adversaire. Lors de l'évaluation, l'arbitre doit faire preuve de discernement (pas de décision au millimètre près), mais agir de manière cohérente. Le rappel à l'ordre ne doit en principe être donné qu'une fois par équipe (de manière analogue à l'avertissement verbal pour comportement incorrect mineur).

Si un joueur enfreint cette disposition malgré un signalement préalable à l'équipe, ce comportement doit être jugé de la même manière qu'un écran et être sifflé en conséquence (geste #12).